

ATQ FINALISE SON VIRAGE WEB AVEC SIMPLITRACE



HUGUES LAROCQUE

Conseiller en rédaction, communication et formation

Agri-Traçabilité Québec (ATQ) finalisera son virage Web au cours de la prochaine année. Dans le but d'effectuer ce changement technologique, ATQ a procédé à la refonte de son système de gestion de données de traçabilité. Cette démarche de mise à jour, qui comprend plusieurs étapes, se conclura en janvier 2016 par le lancement d'une application Web destinée aux producteurs de bovins, d'ovins et de cervidés du Québec. Cette nouvelle application, qui remplacera le logiciel ATQDirect, vise à simplifier la collecte et la transmission de données chez ATQ.

Nouvelle porte d'accès au dossier ATQ en ligne

SimpliTRACE permettra à tous les utilisateurs de faire des déclarations de traçabilité en se connectant à Internet. Dotée d'une interface conviviale et sécuritaire, cette application gratuite a été conçue par ATQ afin de permettre aux producteurs agricoles d'accéder à leur dossier ATQ en ligne et de produire des déclarations de manière électronique.

2016. Ces exigences visent à améliorer la qualité des renseignements intégrés à la base de données d'ATQ.

En savoir plus sur SimpliTRACE

SimpliTRACE sera offert en janvier 2016. D'ici là, ATQ vous invite à découvrir cet outil en visitant son site Web, www.atq.qc.ca/simplitrace. Les renseignements qui s'y trouvent sont destinés aux futurs utilisateurs et permettent de mieux comprendre le fonctionnement de SimpliTRACE. À titre

à compter du 18 janvier 2016. Par ailleurs, il est à noter qu'à partir de cette date tous les utilisateurs du logiciel ATQDirect devront employer SimpliTRACE pour produire leurs déclarations. ATQDirect ne sera plus accessible.

Pour joindre le service à la clientèle d'ATQ par téléphone

Du lundi au vendredi, de 7 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 / Région de Montréal : 450 677-1757 / Ailleurs au Québec : 1 866 270-4319 (sans frais) //

SimpliTRACE remplacera ATQDirect. Il permettra d'accéder au dossier ATQ en ligne et de produire les déclarations de manière électronique tout en assurant une plus grande fiabilité des données.

En plus de faciliter le processus de saisie et de transfert de l'information, les outils de traçabilité automatisés assurent une plus grande fiabilité des données.

Nouvelles règles de transmission de données

Le lancement de SimpliTRACE ne modifie en aucun cas les obligations des propriétaires ou des gardiens d'animaux, énoncées dans le Règlement sur l'identification et la traçabilité de certains animaux. Cependant, de nouvelles règles de transmission de données seront en vigueur dès janvier

d'exemple, vous y trouverez les règles de transmission de données qui seront en vigueur à la suite du lancement. Vous aurez aussi plus de détails sur la transmission d'information au moment d'une déclaration de pose de boucles, d'une déclaration d'entrée ou de sortie concernant le transfert d'un animal ou d'une déclaration de retour d'un animal ayant séjourné sur un site de foire agricole.

Inscription à SimpliTRACE

Pour accéder à votre dossier ATQ en ligne avec SimpliTRACE, vous devez vous inscrire en communiquant par téléphone avec le Service à la clientèle d'ATQ,

Cinq bonnes raisons d'accéder à votre dossier ATQ en ligne dès janvier 2016

- ① Pour consulter votre inventaire d'animaux en tout temps;
- ② Pour produire et sauvegarder vos déclarations en quelques clics;
- ③ Pour voir l'historique ainsi que l'état de vos commandes de boucles et d'accessoires;
- ④ Pour effectuer un suivi de votre inventaire de boucles;
- ⑤ Pour transmettre et conserver des données de traçabilité de qualité.